

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2013

Etaient présents : Mmes BERNARDI Murielle ; GRIMAUULT-RAPP Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette ; MM. BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; GODERE Yannick ; MORICEAU Bertrand ; MOUË Philippe ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel.

Pouvoirs : M. QUELVEN Jacques à Mme PLACET Sylvie
M. HURE Michel à M. BLEVIN Pierre
M. PHILIPPE Christian à Mme BERNARDI Murielle
Mme BLANQUET Sylvie à Mme GRIMAUULT-RAPP Claudine

Absents : MM. CNUUDE Fabrice ; LEGUAY Benoît ; Mmes CHAIGNEAU Sylvie ; DUMEZ Sophie.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.
M. Michel SUISSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire prévient que M. Bertrand MORICEAU arrivera à cette séance avec quelques instants de retard. Il souligne par ailleurs que la note de synthèse envoyée aux élus en amont de ce Conseil comportait une erreur sur la modification des actions du contrat départemental, projet qui va être expliqué immédiatement.

.....

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

I) AVENANT TECHNIQUE AU CONTRAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un contrat départemental avec le Conseil Général des Yvelines le 4 Juin 2010, comportant 3 opérations :

- reconstruction de la salle polyvalente et aménagement de ses abords (2 042 651 € HT, réalisée)
- construction d'un centre technique municipal (478 207 € HT, non réalisée)
- réaménagement du centre de loisirs (484 327 € HT, non réalisée)

Il présente au Conseil Municipal les raisons qui l'amènent à demander une modification au contrat initial :

- Le retard pris dans la procédure d'appel d'offres relative aux travaux de reconstruction de la salle polyvalente.
- Les sujétions techniques liées au chantier qui ont modifié la programmation et le bilan financier de la première opération.
- Les priorités et l'inscription des opérations dans le plan pluriannuel d'investissement ont en conséquence dû être revues, en mettant en avant les bâtiments scolaires et parascolaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la préparation du budget 2013, l'opération relative à la construction du centre technique municipal n'avait pas pu être retenue.

Les deux écoles du centre ont déjà fait l'objet de réhabilitations complètes ces dernières années, grâce en partie à un dispositif du Conseil Général qui permettait de cofinancer ces dépenses d'investissement. Ces subventions ayant été supprimées, les services du département autorisent néanmoins que les travaux prévus dans les écoles soient intégrés en tant qu'action dans les contrats départementaux. Après accord de principe de l'exécutif, les services du département ont validé la présente demande de modification.

(Arrivée de M. Bertrand MORICEAU, 20h50).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement des contrats départementaux permet cette modification par avenant au contrat signé et en conséquence demande au Conseil Municipal d'examiner la possibilité de modifier les opérations 2 et 3 par :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et des vitrages du groupe scolaire de la Villeneuve
- La réhabilitation de la maternelle de la Villeneuve.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE la modification du contrat départemental par voie d'avenant,
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande d'avenant au Contrat Départemental signé le 4 Juin 2010 avec le Conseil Général des Yvelines,
- ARRETE le programme définitif de l'avenant et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération
- S'ENGAGE à :
 - assurer le financement correspondant,
 - ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil Général et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau ci-dessous,
 - prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat,
 - maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

Il est précisé que les montants retenus par les contrats ne correspondent pas nécessairement à ceux des travaux (règles de plafonds et de lien entre les actions).

Contrat modifié > signé le 04/06/2010 > échéance 04/06/2015

OPERATIONS	Montant des travaux H.T. (en euros)	Montant plafonné H.T. (en euros)	Taux en %	Montant de la subvention (en euros)	Echéancier
1- Reconstruction de la salle polyvalente et aménagement des abords	2 042 651.00 €	700 000.00 €	30%	210 000.00 €	2010
					2011
					2012
2- Remplacement des menuiseries extérieures et des vitrages du groupe scolaire La Villeneuve	139 935.00 €	139 935.00 €	30%	41 980.50 €	2013
3- Réhabilitation intérieure de la maternelle La Villeneuve	330 575.00 €	330 575.00 €	30%	99 172.50 €	2014
TOTAUX	2 513 161.00 €	1 170 510.00 €		351 153.00 €	

II) AVENANT TECHNIQUE ET DE PROROGATION AVEC LE CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a signé avec le Conseil Régional, le 1^{er} Février 2010, un contrat régional d'un montant de 2 996 275 € H.T, pour un montant subventionnable de 1 048 696,25 € H.T, comprenant les opérations suivantes :

- reconstruction de la Salle des Fêtes (pour un montant de 1 595 375 € HT)
- aménagement des abords de la Salle des Fêtes (pour un montant de 316 650 € HT)
- construction d'un centre technique municipal (pour un montant de 406 850 € HT)
- réaménagement du centre de loisirs (pour un montant de 456 900 € HT)
- aménagement des combles de la mairie (pour un montant de 220 500 € HT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- les travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat,
- seules les opérations 1 et 2 ont été réalisées,
- les opérations 3, 4 et 5 n'ont pas débutées,
- au vu des sujétions techniques et financières relatives notamment à la première opération, la commune souhaite modifier la programmation de ses investissements en mettant en avant les bâtiments scolaires et parascolaires. Les travaux relatifs aux écoles représentent une contrainte supplémentaire puisqu'ils ne peuvent se dérouler que pendant les congés scolaires.

Compte tenu de tout ce qui précède, il convient aujourd'hui de solliciter auprès du Conseil Régional un avenant afin de :

- proroger d'un an le délai de réalisation du contrat régional, soit jusqu'au 1^{er} Février 2016,
- supprimer les opérations 3, 4 et 5,
- les remplacer par de nouvelles opérations :
 - La réhabilitation du terrain de sport de la Villeneuve
 - La réhabilitation du groupe scolaire de la Villeneuve.

De la même façon que pour le contrat départemental, la commission municipale en charge des Travaux a émis un avis favorable.

M. Bertrand MORICEAU précise que l'accord du Conseil Régional sur ces modifications n'est intervenu que suite au vote du budget communal 2013 ; des recettes supplémentaires, non inscrites au budget, vont donc être rendues possibles alors que les travaux correspondants avaient été maintenus dans nos prévisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la modification apportée au contrat régional telle que définie ci-dessus, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation (tableau ci-dessous),
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional un avenant au contrat régional tel que susvisé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat régional, à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Contrat signé le 01/02/2012 > échéance le 01/02/2016

OPERATIONS	TRAVAUX PROPOSES (H.T.)	RETENUS PAR LA REGION (H.T.)	ECHEANCIER DE REALISATION						SUBVENTION REGION (35 %)	
			2009	2010	2011	2012	2013	2014		2015
1- Reconstruction salle des fêtes	1 595 375.00 €	1 595 375.00 €	100 000.00 €	1 495 375.00 €						558 381.25 €
2- Aménagement des abords de la salle des fêtes	316 650.00 €	316 650.00 €		316 650.00 €						110 827.50 €
3- Réhabilitation terrain de sports La Villeneuve	82 175.00 €	82 175.00 €					82 175.00 €			28 761.25 €
4- Réhabilitation groupe scolaire de La Villeneuve	864 870.00 €	864 870.00 €					139 935.00 €	330 575.00 €	394 360.00 €	302 704.50 €
TOTAL	2 859 070.00 €	2 859 070.00 €	100 000.00 €	1 812 025.00 €	0 €	0 €	222 110.00 €	330 575.00 €	394 360.00 €	
	SUBVENTION REGION		35 000.00 €	634 208.75 €	0 €	0 €	77 738.50 €	115 701.25 €	138 026.00 €	1 000 674.50 €

III) AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (E.P.F.Y.)

M. Bertrand MORICEAU rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune et l'E.P.F.Y. se sont associés dans le cadre d'une convention de veille foncière dans un premier temps, puis d'action foncière, signée le 1^{er} octobre 2010, pour la réalisation d'un projet urbain sur le secteur dit « Zone 2NA - le Village ».

Dans le délai de cette convention, la commune a engagé les études opérationnelles en vue de l'élaboration du dossier de création de la ZAC des Fontaines.

En appui de la réalisation de ces études, l'E.P.F.Y. a conduit une mission de veille foncière active en vue de saisir les opportunités d'acquisitions amiables en complément de l'exercice plus systématique du droit de préemption.

Le Conseil municipal avait, par délibération du 11 décembre 2012, validé un premier avenant de prolongation pour une durée de 9 mois, jusqu'au 30 juin 2013. Pour permettre la finalisation et l'approbation du dossier de création de ZAC et la mise en cohérence de l'action foncière avec l'avancée du projet, la commune et l'E.P.F.Y. proposent de proroger la durée de la convention de 6 mois (le prochain bureau du Conseil d'Administration de l'E.P.F.Y., qui se réunit deux fois par an, aura lieu le 25 juin prochain). En effet, initialement prévue à la fin du premier semestre 2013, la création de ZAC est envisagée courant second semestre afin de finaliser le périmètre et le phasage de l'opération.

Depuis le point sur le stock d'acquisitions fait en Conseil au printemps, trois nouvelles se sont concrétisées, pour une superficie totale de 6 201 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- DECIDE d'émettre un avis favorable à la prorogation de la convention d'action foncière pour une durée de 6 mois, portant ainsi son échéance au 31 décembre 2013,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prorogation.

Pour : 17

Abstentions : 1 (M. CACHEUX René)

IV) MODIFICATION DE CREDITS N°1 - BUDGET COMMUNE 2013

Mme Claudine GRIMAUULT-RAPP explique qu'une erreur s'est glissée dans la saisie du budget officiel 2013, les crédits prévus pour les cessions de terrain devant être inscrits au compte d'imputation 024 et non 192-040. Cette modification n'affecte en rien l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

SECTION	SENS	ARTICLE	SOMMES A VOTER
Investissement	Recettes	192-040	- 180 000 €
Investissement	Recettes	024	+ 180 000 €

V) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CAMY)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

En effet, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CAMY, ayant les compétences « Déplacements » et « Aménagement de l'espace communautaire », a créé une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par délibération n°2007-191 du 27 novembre 2007.

La commission est composée d'un représentant de chaque commune de la Communauté d'Agglomération et de représentants d'associations d'usagers et d'associations de personnes à mobilité réduite (l'APEI l'Envol, l'Association des Bailleurs Sociaux du Mantois, la Société TVM et la section handisport de l'Association Sportive Mantaise).

S'agissant d'une compétence non-exclusivement communautaire, la démarche de la CAMY permet néanmoins de constituer un groupement de commandes afin de peser davantage dans la négociation des prix des études relatives à l'accessibilité des voiries et bâtiments communaux. Notre commune n'a pas adhéré à ce groupement puisque nous avons d'ores et déjà procédé à un audit sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE Mme Sylvie PLACET en tant que représentant de la commune à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la CAMY.

VI) NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE MANTES-MAULE-SEPTEUIL

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SITS. Même si ce Syndicat devrait être dissout à terme, il nous est nécessaire, de par l'indisponibilité constatée de nos représentants actuels, de nommer deux titulaires et deux suppléants du Conseil Municipal pour siéger à cette instance.

M. Bertrand MORICEAU indique que la question du transport scolaire est éminemment complexe ; l'enchevêtrement des structures et organismes compétents participe en plus à la rendre nébuleuse.

M. Philippe MOUE ajoute que la société qui prend en charge le transport, sous la responsabilité du STIF, ne donne pas satisfaction à de nombreux usagers.

Mme Isabelle LANGLAIS et M. Philippe MOUE sont élus titulaires à l'unanimité, Mme Sylvie PLACET et M. Bertrand MORICEAU suppléants.

Questions diverses

- La Poste

Monsieur le Maire fait état d'un diagnostic réalisé par la Poste sur la baisse de fréquentation du bureau de Mézières. Ce constat, ainsi que des problèmes de personnel sur le site amènerait l'établissement à revoir à la baisse les heures d'ouverture en fin d'année 2013.

- Gens du voyage

Jeudi soir, trois caravanes de gens du voyage se sont installées illégalement sur une parcelle de terrain communal, près du stade de la Conche. Ils ont été rencontrés sur place, en présence des forces de police. Une demande d'évacuation a immédiatement été formulée auprès de la sous-préfecture, et la question de l'installation d'un portique est à l'étude.

- Chemin de l'Epine

M. René CACHEUX attire l'attention sur un problème de sécurité sur ce secteur, de l'eau stagnant au bout du chemin.

Il est prévu que services municipaux et élus se rendent sur place jeudi matin avec l'entreprise qui avait procédé aux travaux sur ces eaux de source.

- Chemin du Fourneau

M. René CACHEUX indique l'absence de visibilité dans ce secteur à cause de branches qui dépassent.

- RD 113

Monsieur le Maire indique être intervenu auprès des services du département suite au constat que la RD 113 n'est pas suffisamment entretenue en terme de tonte. Dorénavant, le Conseil Général ne tond que sur 1 mètre de largeur le long des axes départementaux, les communes devant prendre en charge le reste.

- Sapeurs-pompiers

M. Philippe MOUE a reçu la lettre d'un riverain se plaignant de nuisances dues à l'entraînement de sapeurs-pompiers volontaires sur le site occupé anciennement par l'entreprise Turboméca.

Renseignements pris, une convention a effectivement été signée pour l'occupation occasionnelle du site. Des mesures vont être prises pour limiter ces nuisances.

- Fête des voisins

M. Yannick GODERE remercie les services municipaux pour le prêt de matériel qui a rendue possible et conviviale la Fête des Voisins dans certains quartiers de notre commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole,
la séance est levée à 21h45.**